



**2016/2100(INI)**

10.11.2016

# **AVIS**

de la commission du commerce international

à l'intention de la commission des affaires économiques et monétaires

sur le rapport annuel sur la politique de concurrence de l'Union européenne  
(2016/2100(INI))

Rapporteur pour avis: Adam Szejnfeld

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission du commerce international invite la commission des affaires économiques et monétaires, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. souligne qu'une concurrence équitable dans le domaine du commerce, des services et des investissements a une influence positive sur le développement socioéconomique de l'Union et des partenaires commerciaux de l'Union européenne; invite la Commission et le Conseil à finaliser au plus vite leurs travaux sur la modernisation des instruments de défense commerciale, indispensables pour garantir une concurrence équitable sur le marché de l'Union, et estime que les accords commerciaux devraient systématiquement tenir compte du problème des pratiques commerciales déloyales exercées par des pays tiers;
2. invite la Commission à coopérer avec les partenaires commerciaux pour veiller à ce que leurs marchés soient plus ouverts aux entreprises de l'Union, en particulier dans le domaine de l'énergie, des transports, des télécommunications, des marchés publics et des services, y compris les services prestés dans le cadre de l'exercice des professions réglementées;
3. demande à la Commission d'inclure des dispositions ambitieuses en matière de concurrence dans tous les accords commerciaux et de surveiller efficacement si ces dispositions sont dûment appliquées par les parties à l'égard de toutes les règles, y compris celles relatives aux aides d'État, et de tous les opérateurs économiques, y compris les entreprises publiques;
4. souligne qu'une mise en œuvre efficace de la politique de l'Union en matière de concurrence nécessite une coopération avec les autorités de concurrence des pays tiers, et en particulier des économies émergentes;
5. souligne l'importance de soutenir les pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour promouvoir et appliquer les principes en matière de concurrence;
6. salue la participation active de la Commission aux organisations multilatérales de la concurrence telles que le réseau international de la concurrence, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement et l'Organisation mondiale du commerce (OMC); souligne que la coopération internationale dans le domaine de la mise en œuvre des règles de concurrence contribue à éliminer les incohérences, à améliorer les résultats des mesures d'exécution et à aider les entreprises à réduire le coût de la mise en conformité;
7. invite la Commission à soutenir les efforts déployés en vue d'instituer une base de données complète et conviviale contenant les dispositions sur la concurrence figurant dans les accords de libre-échange, et qui pourrait être gérée par le secrétariat de l'OMC;
8. salue les progrès réalisés lors de la Conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi en matière de réduction des subventions aux exportations afin de garantir une concurrence

non faussée sur les marchés internationaux pour les produits agricoles; dans ce contexte, souligne le caractère sensible du secteur agricole et la nécessité de prendre des mesures claires et efficaces, y compris dans le cadre des accords de l'OMC, permettant aux producteurs européens de rester compétitifs sur les marchés internationaux;

9. rappelle que l'égalité d'accès aux ressources naturelles, et notamment aux sources d'énergie, a une incidence fondamentale sur la concurrence loyale et équitable sur le marché mondial et demande à la Commission d'inclure, dans les accords commerciaux, des dispositions améliorant l'accès à ces ressources, et notamment des dispositions sur les pratiques nuisibles à la concurrence menées par des entreprises publiques ainsi que sur la non-discrimination et le transit.

**RÉSULTAT DU VOTE FINAL  
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

<b>Date de l'adoption</b>	10.11.2016
<b>Résultat du vote final</b>	+: 31 -: 5 0: 1
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Laima Liucija Andrikienė, Maria Arena, Tiziana Beghin, David Borrelli, David Campbell Bannerman, Daniel Caspary, Salvatore Cicu, Santiago Fisas Ayxelà, Christofer Fjellner, Karoline Graswander-Hainz, Ska Keller, Jude Kirton-Darling, Bernd Lange, David Martin, Anne-Marie Mineur, Sorin Moisă, Alessia Maria Mosca, Franz Obermayr, Artis Pabriks, Franck Proust, Godelieve Quisthoudt-Rowohl, Inmaculada Rodríguez-Piñero Fernández, Marietje Schaake, Helmut Scholz, Joachim Schuster, Joachim Starbatty, Adam Szejnfeld, Hannu Takkula, Iuliu Winkler, Jan Zahradil
<b>Suppléants présents au moment du vote final</b>	Klaus Buchner, Nicola Danti, Syed Kamall, Frédérique Ries, Fernando Ruas, Jarosław Wałęsa
<b>Suppléants (art. 200, par. 2) présents au moment du vote final</b>	Philippe Loiseau